

Commune de Floyon

# *Les Petites Nouvelles de Floyon*

Tout ce qu'il s'est passé sur Floyon  
De Septembre 2022 à décembre 2022

Informations pratiques.

Ce qui va se passer sur Floyon de janvier à mars 2023



N°99

JANVIER 2023

## *Le Mot de Madame Le Maire*

*Chers Floyonnaises, chers Floyonnais,*

*Une vraie amitié nous relie les uns aux autres.*

*Cette amitié, je voudrais la partager avec les nouveaux arrivants sur notre commune et j'espère que notre commune saura vous séduire par tous ses attraits.*

*Notre équipe municipale est pleine de ressources, il faut que vous sachiez que nous ne comptons pas nous arrêter en si bon chemin car nous avons encore de belles ambitions pour notre commune.*

*Le gros projet de cette année 2023 sera la réfection de la toiture de l'Eglise au niveau du chœur et de la nef, les entreprises retenues sont:*

- la toiture: Mr FOLATRE pour un montant de 268 785.22€*
- Le désamiantage: ETS LORBAN pour un montant de 15 444.00€*
- Le gros œuvre: SRMH pour un montant de 41 909.58€*

*Nous sommes subventionné à hauteur de 70% HT par la région, le Département et l'Etat.*

*Je souhaite à tous les enfants de l'école, les habitants, les associations, les membres du personnel d'agréables fêtes de fin d'année et une bonne année 2023.*

*Le Maire,  
E.GEBHARDT*

# *Le Mot de Monsieur ROUSSEAU Roger*

## *1er adjoint et adjoint aux travaux*

*Chers Floyonnais, chères Floyonnaises,*

*Après la finition des travaux de peinture, le pont du Trichon a été rénové, des tuyaux ont été mis sur un côté car le dévers approchait le bord de la route, les garde-corps rénovés avec des tubes ronds (supports de lampadaires en stock dans l'atelier communal).*

*Les fossés en haut du chemin d'Amadis ont été refaits et des cailloux ont été mis pour reboucher les trous du chemin.*

*L'équipe de l'entretien des cours d'eau est intervenue à Chevireuil pour élaguer les arbres qui touchaient les fils. Prochainement, ils interviendront autour de la pompe communale.*

*Le toit de l'ancien vestiaire au terrain de foot a été refait (l'amiante a été évacué par la société Flamme), l'intérieur a été rénové et la porte changée (par une porte en alu que nous avons en stock).*

*Bonnes fêtes de fin d'année à tous!*

*PS: si vous abattez des frênes, je peux racheter des tronçons pour faire des billons.*

*Roger Rousseaux*

# Informations diverses

## *Des rires et des pleurs*

### DECES

MAILLARD épouse DELVAUX MARIE-JEANNE le 27.06.2022

DECORBIE Geoffrey le 06.11.2022

MARTINS Gloria le 01.12.2022

### Vente d'herbe 2023

Madame le Maire informe que la commune loue les parcelles communales sises au village d'une superficie de 2 hectares 56 ares et 58 centiares du 13 mai 2023 au 31 décembre 2023 et que cette location prend la forme d'une « vente d'herbe », aucun droit à bail n'étant accordée à l'issue de cette période.

Le prix de la location est fixée à 239.74 euros l'hectare, les impôts restant à charge du propriétaire, les charges sociales à la charge du locataire.

Les candidatures sont à déposer en mairie **avant le 13 mars 2023.**

Pour toutes vos démarches, **LE DÉPARTEMENT EST LÀ !**

**Pôle Emploi** | **CARSAT**  
**RSA** | **MSA**  
**Assurance maladie** | **Carte grise**  
**Handicap** | **Déclaration d'impôts...**  
**Retraite** | **CAF** | **La Poste**

Pour vous aider dans toutes vos démarches

**France Services**  
**Le Camion bleu de l'Avesnois**

Le camion bleu de l'Avesnois propose des services tels que :  
Déclaration d'impôts, Carte grise, Retraite, Emploi, RSA, MSA, CARSAT, Pôle Emploi, Assurance maladie, Handicap, Déclaration d'impôts, Allocations de solidarité, Demarches en ligne, Handicap, Carte grise, Retraite, Emploi...

**Nord** | **France services** | **BANQUE des TERRITOIRES** | **REPUBLIQUE FRANÇAISE** | **BANQUE des TERRITOIRES** | **120%**

# Informations diverses

## AUX NOUVEAUX ARRIVANTS

Nous vous remercions de vous adresser en mairie, munis de votre livret de famille et pièces d'identité, pour vous enregistrer dans notre fichier population.

En cas d'impossibilité de vous rendre en mairie aux horaires d'ouverture, vous pouvez nous transmettre ces éléments avec votre adresse sur Floyon par Mail:

mairie@floyon.fr

Merci à tous

## GROUPEMENT DE FIOUL

Une commande pour un groupement de fioul à prix intéressant est organisé plusieurs fois dans l'année.

Adressez-vous en mairie pour plus d'informations.

## Dépannage classique client EDF/ENEDIS

Contact: 09.72.67.50.59

## MESURE DE DELESTAGE ELECTRIQUE

**Le contexte de tension de la ressource énergétique que nous connaissons doit conduire les pouvoirs publics à tout mettre en œuvre pour garantir les meilleures conditions pour le passage de l'hiver.**

**Tous les leviers sont actuellement mobilisés par le Gouvernement pour augmenter les marges de manœuvre du système électrique cet hiver, tant sur le plan de la production que sur la consommation.**

**Si, et seulement si, ces leviers venaient à être insuffisants, un plan national de délestage électrique pourrait être mis en œuvre sur le territoire métropolitain.**

**Le délestage est une mesure exceptionnelle qui prend la forme de coupures électriques programmées d'une durée de deux heures consécutives en moyenne, affectant alternativement des portions de département, à l'exclusion des sites critiques (hôpitaux, points d'importance vitale,...) qui sont protégés du délestage.**

**Le délestage, s'il devait intervenir, concernerait les périodes de forte consommation électrique, donc les jours de semaine et les créneaux horaires de 8h à 13h et de 18h à 20h. Pour savoir si vous êtes concernés par un délestage:**

**Télécharger l'application: [EcoWatt](#)**

**Site: [coupure-temporaires.enedis.fr](http://coupure-temporaires.enedis.fr)**

# MESURE DE DELESTAGE ELECTRIQUE

## Quels sont les bons comportements durant une coupure d'électricité ?

### **Anticiper la coupure en suivant nos conseils**

Les coupures exceptionnelles devraient être d'une durée de 2h environ

### **Appareils sensibles**

Dans la mesure du possible, coupez l'alimentation des appareils sensibles avant le créneau qui présente un risque de coupures exceptionnelles selon les informations qui ont été communiquées par Enedis.

### **Alarme**

Vous avez une alarme sans fil ? Elle fonctionne sur batterie donc la coupure de courant n'aura pas d'incidence sur son fonctionnement.

### **Batteries**

Rechargez vos appareils fonctionnant avec batterie (smartphone, ordinateur portable, batteries de secours...) de manière à les utiliser pendant la période de la coupure.

### **Réfrigérateur**

Nul besoin de jeter vos réserves.

Elles peuvent être conservées :

- 4h à 6h dans votre réfrigérateur
- 48h dans votre congélateur complètement plein

24h dans votre congélateur à moitié plein

Mais surtout, résistez à l'envie d'ouvrir votre réfrigérateur et votre congélateur pour en conserver la fraîcheur !

### **Adopter les bons réflexes en toute sécurité**

#### **Charbon / Gaz**

Si vous utilisez des d'appareils fonctionnant au charbon de bois ou au gaz (réchaud de camping...) dans votre logement. Ils produisent du monoxyde de carbone, un gaz toxique, inodore et incolore qui peut engendrer des problèmes graves de santé.

#### **Bougies**

Si vous utilisez des bougies, ne les laissez jamais allumées sans surveillance et éteignez les avant de vous coucher.

#### **Câblage**

Si vous trouvez un câble électrique à terre ne vous en approchez pas. Nous nous en occupons pour vous. Si vous constatez un dégât sur les installations électriques de votre commune, il vous suffit de le signaler à nos équipes de dépannage.

#### **Groupe électrogène**

Si vous utilisez un groupe électrogène, assurez-vous que le local où est installé ce dernier est largement ventilé sur l'extérieur pour une évacuation efficace des gaz de combustion (risque d'intoxication au monoxyde de carbone). Il est recommandé de consulter un installateur électricien qualifié avant d'installer un groupe électrogène.

# MESURE DE DELESTAGE ELECTRIQUE

## Tous les écogestes

### Agir en cas de signal EcoWatt orange ou rouge :

- Réduire autant que possible la température du chauffage
  - Décaler certains usages domestiques (lave-vaisselle, machine à laver, etc.)
  - Modérer l'utilisation des appareils de cuisson (par exemple en évitant les cuissons longues)
  - Eteindre les lumières inutiles
  - Prévoir une programmation spécifique du chauffage (par ex. en réduisant la température de 1°C supplémentaire)
  - Dans les locaux tertiaires, réduire le débit de ventilation au strict besoin du bâtiment
  - Réduire l'éclairage intérieur des bâtiments
  - Réduire l'éclairage public
  - Eviter de recharger les véhicules électriques pendant les périodes de tension
- Couper les affichages et éclairages non essentiels (par ex. : les panneaux publicitaires)

### Consommer au meilleur moment

- Faire fonctionner le chauffe-eau pendant les heures creuses
- Décaler certains usages domestiques (lavage, etc.) en dehors des plages horaires 8h-13h et 18h-20h
- Recharger les véhicules électriques pendant les heures creuses
- Limiter la consommation en fin de journée (réduit de nuit sur chauffage et ventilation, bureau-tique, éclairage, etc.) dans les locaux inoccupés
- Anticiper la montée en température des bureaux et commerces avant 8 h

### Economiser l'énergie

- Baisser la température du chauffage à 19°C
- Généraliser l'éclairage LED
- Couvrir les casseroles et les poêles pour raccourcir le temps de cuisson
- Réduire l'utilisation de l'eau chaude
- Limiter la température de production d'eau chaude (par ex. à 55°C)

# Informations diverses

## En cas de détection d'un nid de frelons, qui doit agir et payer ?

Les particuliers qui découvrent un nid ont souvent le réflexe d'appeler les pompiers pour procéder à sa destruction.

Or, la destruction de nids (guêpes, frelons, frelons asiatiques, ...) ne fait pas normalement partie des missions des services d'incendie et de secours et les pompiers ne se déplacent donc plus. En règle générale, et sauf urgence, les particuliers doivent se tourner vers leur mairie qui leur indiquera la marche à suivre ou contacter directement une entreprise spécialisée.

Voici les informations utiles pour les propriétaires faire détruire ces nids (à leurs frais):

- au services des extincteurs Mr Christophe LEMAIRE 06.29.39.62.98

auservicedesextincteurs@gmail.com

- pro guêpes 02 06.20.78.29.58

proguepes02@gmail.com

- La CAMDA-HYGIENE 5 D désinsectisation 03.23.60.49.74

## Informations 3CA ordures ménagères

Si vous avez des poubelles cassées, merci de contacter Mr GRODZKI

07.86.30.03.16

pgrodzki@coeur-avesnois.fr

Vous pouvez également lui demander un composteur au pris de 15.00€ si besoin.

# Informations diverses

## A vendre

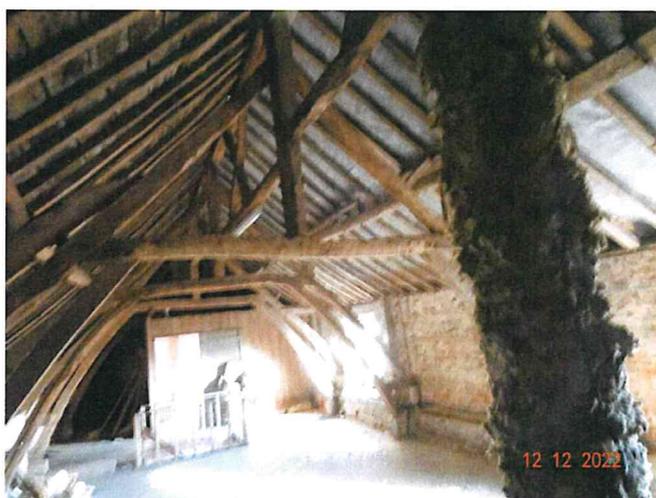
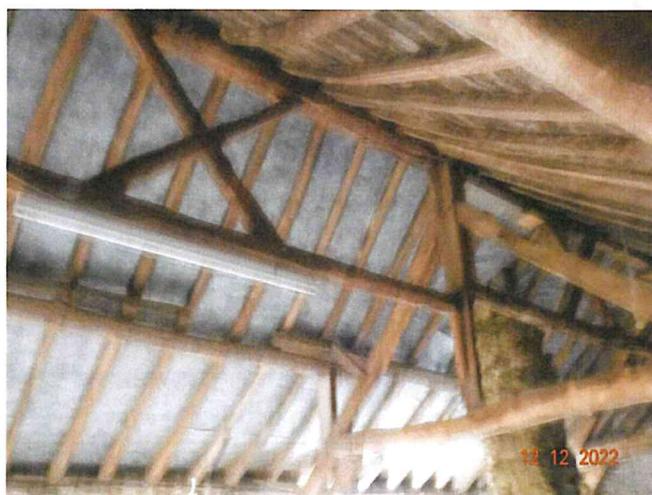
6 fermes de charpente anciennes et rustiques en chêne  
suite à la démolition d'une maison sur Floyon

Prix à débattre selon les conditions de démontage

Renseignements :

Mr ROUSSEAU Roger 03.27.59.24.82

Mme GEBHARDT Evelyne en mairie 03.27.59.24.55





# Consommez Avesnois !

Cette année, encore plus que d'habitude, soutenez les producteurs et artisans de l'Avesnois !

Pour concocter vos repas de fêtes, pensez à acheter vos produits chez les producteurs de l'Avesnois. Notre territoire compte 140 producteurs et artisans qui transforment et commercialisent leurs productions localement. Il y en a forcément un près de chez vous !

Retrouvez aussi les produits du territoire dans le réseau des **12 Boutiques de l'Avesnois, sur les Marchés de l'Avesnois bio et/ou de producteurs, ou dans les AMAP...** tous référencés sur le document «Mangeons local», disponible sur notre site internet : [www.parc-naturel-avesnois.fr](http://www.parc-naturel-avesnois.fr)

Produits nobles par excellence, les produits locaux rehausseront vos tables de fêtes et éveilleront vos papilles : escargots, foie gras, volailles, bières, fromages, fruits et légumes...



Consommer local, bio, c'est être acteur de son alimentation en recréant du lien avec les producteurs, c'est encourager une économie locale créatrice d'emploi, c'est réduire l'impact environnemental et favoriser les produits frais et de saison.

Retrouvez sur notre site [www.parc-naturel-avesnois.fr](http://www.parc-naturel-avesnois.fr) des fiches recettes concoctées à partir de produits locaux.

Vous souhaitez en savoir plus, retrouvez toutes les informations et adresses utiles sur notre site internet : [www.tourisme-avesnois.com](http://www.tourisme-avesnois.com) ou sur le site internet [www.ouacheterlocal.fr](http://www.ouacheterlocal.fr). Avec cet outil que vous soyez chez vous, sur votre lieu de travail ou en week-end, en quelques clics vous retrou-

vez les points de vente situés à proximité ou sur votre parcours.



## Parfait de volaille et tuile au parmesan

Recette proposée par *Christophe Bzerovska, Chef du Restaurant «Le Pavé» à Sars Poteries*

### Ingrédients pour 6 personnes :

6 escalopes de volaille de 120 g chacune, huile, ½ litre de lait, 175 g de beurre, 140 g de farine, muscade, 350 g de Maroilles, 3 gros poireaux, 100 g de parmesan, 100 g de mimolette demi-vieille, sel, poivre.

Facultatif : vinaigre balsamique, coulis d'herbes avec persil, basilic, huile d'olive.

Préparation : 15 min - cuisson : 30 min - coût : \*\* - difficulté : \* - ustensile : feuille de cuisson en silicone

### Réalisation :

Préparez une béchamel avec 40 g de beurre, 40 g de farine et ½ litre de lait. Salez, poivrez, ajoutez de la muscade puis faites fondre le Maroilles coupés en dés dans la sauce.

Faites cuire les escalopes de volaille dans un peu de beurre et d'huile. Quand les escalopes sont cuites, salez et poivrez et coupez en petits dés.

Lavez et ciselez les poireaux et faites-les suer quelques instants dans du beurre. Mélangez volaille et poireaux à la béchamel. Réservez au chaud. Préchauffez le four à 180°C et faites un crumble en travaillant du bout des doigts 100 g de beurre, 100 g de farine et 100 g de mimolette râpée, étalez sur une feuille de cuisson en silicone et faites cuire au four 10 minutes environ.

Baissez la température du four à 160°C.

Sur la feuille de cuisson en silicone, déposez le parmesan et passez-le au four 5 ou 6 minutes. Cassez-le pour former les tuiles. Servez le parfait de volaille en entrée, dans des pots à confiture, couvrez-les de crumble et décorez de tuiles au parmesan.

Vous pouvez accompagner cette entrée d'un coulis d'herbes et d'une réduction de vinaigre balsamique.

Bon appétit !



Aujourd'hui, le réseau des Restaurateurs de l'Avesnois® compte 8 chefs engagés. Certains d'entre eux proposent de la vente à emporter, n'hésitez pas à passer commande !

Le Lautrec à Landrecies ; Au Baron à Gussignies ; Le Pavé de Sars à Sars-Poteries ; Le Temps des Mets à Maroilles ; Le Mormal à Jolimetz ; L'Estaminet L'Eau qui Gnôle à Locquignol ; L'auberge du Moulin des Prés à Maroilles, La Brasserie de Monceau à Monceau-Saint-Waast.

Le Parc naturel régional de l'Avesnois – 4, cour de l'abbaye 59550 Maroilles.  
Tel : 03 27 77 51 60 - [contact@parc-naturel-avesnois.fr](mailto:contact@parc-naturel-avesnois.fr). Vous souhaitez en savoir plus sur les actions et missions du Parc : [www.parc-naturel-avesnois.fr](http://www.parc-naturel-avesnois.fr) ou Facebook : Parc naturel Régional de l'Avesnois.

### Association :

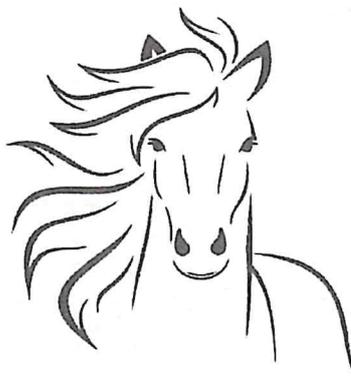
*LES CRINS DANS LE VENT, LES SABOTS DANS L'HERBE.*

**A la découverte du poney, l'association vous propose différentes activités autour des poneys, dans un cadre verdoyant, c'est avec plaisir que l'on va faire découvrir nos chevaux et poneys.**

#### ❖ *Gouter d'anniversaire*

- De 14 h à 17 h
- Pansage des poneys
- Baptême poney
- Baptême d'attelage
- Atelier de bricolage
- Découverte de la vie du poney
- Gâteau d'anniversaire

Sur demande, nous proposons des journées pour les écoles et les centres aérés pour des renseignements veuillez contacter Madame Bauget au 06 12 59 83 43



# Informations et aides aux démarches en ligne

- Santé, famille, retraite, emploi.
- Papiers d'identité, permis de conduire, carte grise.
- Déclaration de revenus, appropriation du prélèvement à la source.
- Difficultés juridiques.
- Accueil et orientation des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.
- Accompagnement personnalisé aux allocataires du RSA.

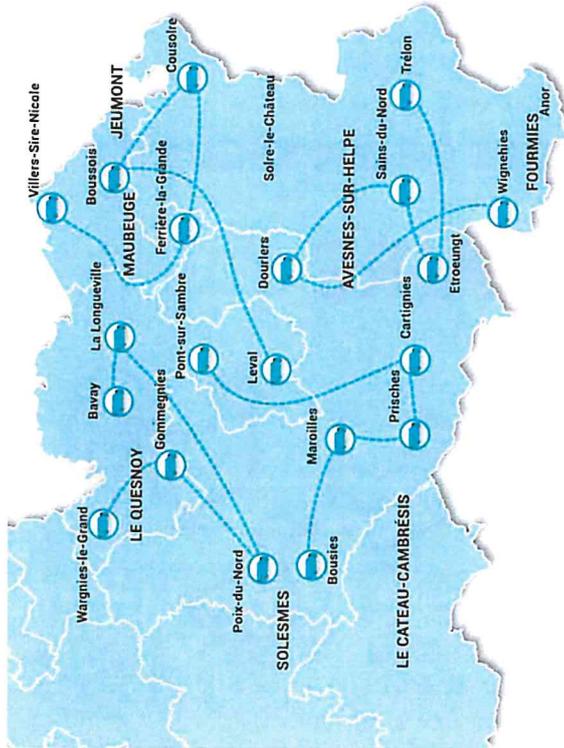
## HORAIRES

Du lundi au jeudi 9 h 30 / 12 h 30 - 13 h 30 / 16 h  
Le vendredi 9 h / 13 h

## POUR TOUT CONTACT

Tél. : **+33 (0)3 59 73 18 20**  
Courriel : [avesnois.franceservices@lenord.fr](mailto:avesnois.franceservices@lenord.fr)

Le Camion bleu est accessible aux personnes à mobilité réduite.



Bavay	4, rue Saint Maur	3 <sup>e</sup> Vendredi *	9h à 13h
Bousies	Place Pierre Gouzon	2 <sup>e</sup> Vendredi	9h à 13h
Bousois	Place du 8 mai 1945	4 <sup>e</sup> Mardi *	9h30 à 13h et 14h à 16h
Cartignies	Place Fernand Wargnie	2 <sup>e</sup> Mardi	9h30 à 12h30 et 13h30 à 16h
Cousolre	Place Charles de Gaulle	4 <sup>e</sup> Mercredi *	9h30 à 13h et 14h à 16h
Dourlers	1 <sup>er</sup> voie communale	1 <sup>er</sup> Jeudi	9h30 à 12h30 et 13h30 à 16h
Etroeuingt	Place Stroh	1 <sup>er</sup> Mardi	9h30 à 12h30 et 13h30 à 16h
Ferrière-la-Grande	Place de l'Église	4 <sup>e</sup> Jeudi	9h30 à 12h30 et 13h30 à 16h
Gommegnies	Place Bonnier du Calvaire	3 <sup>e</sup> Mardi	9h30 à 12h30 et 13h30 à 16h
La Longueville	Place du Général de Gaulle	3 <sup>e</sup> Jeudi	9h30 à 12h30 et 13h30 à 16h
Leval	Rue de Mons	4 <sup>e</sup> Lundi	9h30 à 12h30 et 13h30 à 16h
Maroilles	Rue de la Place	2 <sup>e</sup> Jeudi	9h30 à 12h30 et 13h30 à 16h
Poix-du-Nord	Place de la Mairie	3 <sup>e</sup> Mercredi	9h30 à 12h30 et 13h30 à 16h
Pont-sur-Sambre	Place Talma	2 <sup>e</sup> Lundi	9h30 à 12h30 et 13h30 à 16h
Prisches	183 Grande Rue	2 <sup>e</sup> Mercredi	9h30 à 12h30 et 13h30 à 16h
Sains-du-Nord	Rue de la Mairie	1 <sup>er</sup> Mercredi *	9h30 à 13h et 14h à 16h
Trélon	Place du Général de Gaulle	1 <sup>er</sup> Lundi *	9h30 à 13h et 14h à 16h
Villers-Sire-Nicole	Place Jean Jaurès	4 <sup>e</sup> Vendredi	9h à 13h
Wagnies-le-Grand	Rue du 11 novembre 1918	3 <sup>e</sup> Lundi	9h30 à 12h30 et 13h30 à 16h
Wignehies	7 rue des Écoles	1 <sup>er</sup> Vendredi	9h à 13h
	Place François Mitterrand		

\* Jour de marché jusque 13h



Consultez les dates exactes des permanences du Camion bleu sur [info.lenord.fr](http://info.lenord.fr)

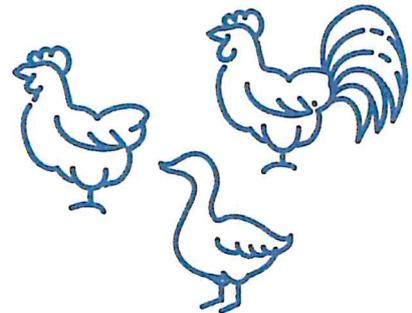


## RENFORCEMENT DES MESURES DE BIOSÉCURITÉ POUR LUTTER CONTRE **L'INFLUENZA AVIAIRE** DANS LES BASSES-COURS

Devant la recrudescence de cas d'influenza aviaire hautement pathogène en Europe dans l'avifaune sauvage et dans les élevages, en tant que détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale, **vous devez**

**impérativement mettre en place les mesures suivantes :**

- confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour ;
- exercer une surveillance quotidienne de vos animaux.



Tous les élevages de volailles non commerciaux doivent obligatoirement être déclarés à la mairie de leur commune - [www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr](http://www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr)  
Arrêté du 24 février 2006 - [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)

### PAR AILLEURS, L'APPLICATION DES MESURES SUIVANTES, EN TOUT TEMPS, EST RAPPELÉE :

- protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages, ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles ;
- éviter tout contact direct entre les volailles de votre basse-cour et des oiseaux sauvages ou d'autres volailles d'un élevage professionnel ;
- ne pas vous rendre dans un autre élevage de volailles sans précaution particulière ;
- protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination sans contact possible avec des cadavres. Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse-cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une période de stockage de 2 mois. Au-delà de cette période, l'épandage est possible ;
- réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour votre basse-cour et ne jamais utiliser d'eaux de surface : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée pour le nettoyage de votre élevage.



**Si une mortalité anormale est constatée**

Conserver les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant et contactez votre vétérinaire ou la direction départementale en charge de la protection des populations.

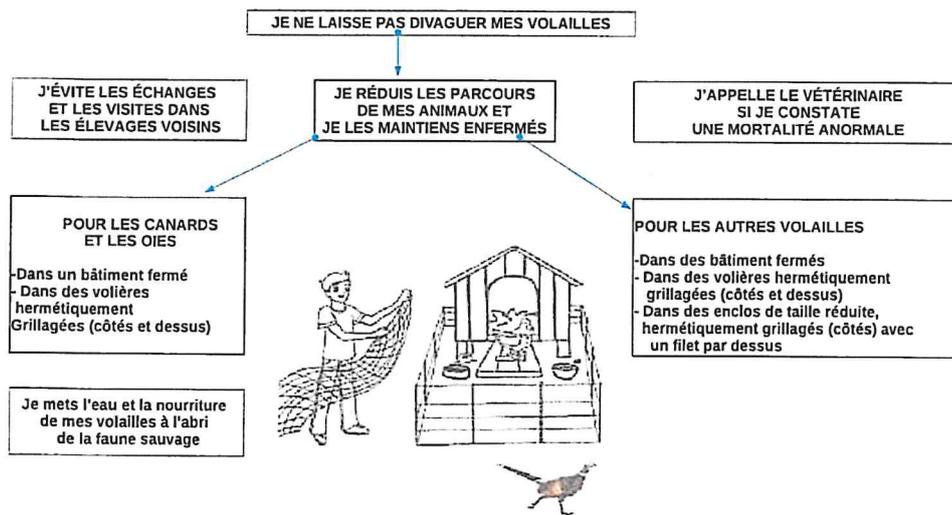
→ <http://agriculture.gouv.fr/influenza-aviaire-strategie-de-gestion-dune-crise-sanitaire>

**INFLUENZA AVIAIRE ou GRIPPE AVIAIRE**

**QU'EST-CE QUE C'EST ?** L'influenza aviaire est une maladie virale qui peut toucher presque toutes les espèces d'oiseaux sauvages ou domestiques. Le virus qui sévit actuellement ne touche pas l'homme. Il n'infecte que les volailles. Il n'y a aucun risque à consommer les produits de la volaille.

Les canards et les oies (palmipèdes) sont le plus souvent porteurs sans symptômes. Ils peuvent être infectés sans qu'on le remarque

Toutes les volailles : les pintades, poules, dindes, canes... montrent des symptômes très rapidement suite à l'infection ! La mortalité peut être très élevée.



**LA FAUNE SAUVAGE** en particulier les oiseaux migrateurs

Elle est fortement soupçonnée actuellement de diffuser la maladie. D'où la nécessité de confiner ou de protéger vos oiseaux d'agrément et de basse-cour en évitant tout contact avec les oiseaux sauvages pour empêcher la transmission du virus. Retirez les cadavres d'oiseaux sauvages morts et prévenez l'OFB\* ou la FDC\*.

\*OFB= l'Office Français de la Biodiversité

FDC= Fédération Départementale des Chasseurs

Ces mesures de prévention ont pour but de protéger vos animaux ainsi que les élevages de volailles domestiques d'une potentielle contamination dont les conséquences pourraient être désastreuses aux plans sanitaire et économique.

Protéger vos oiseaux et volailles pour empêcher la diffusion du virus est une attitude citoyenne.

## Informations utiles

Gauthier MORY: agent immobilier 06.88.74.47.70

Stéphane PALADE: terrassement, assainissement 06.78.03.21.74

Lalaut traiteur: livraison de repas à domicile 03.27.61.50.02

Centre auto avesnelles: mécanique carrosserie, peinture, réparations toutes marques et vente de véhicules 03.27.61.31. /06.24.98.36.08

La Pause gauloise: vente de pizzas le dimanche soir place de la mairie et livraison 07.71.73.35.87

Dynam'M-O: entretien de la maison, du jardin et petit bricolage 06.48.83.51.61

Camping de Chevireuil: location de salle et restauration 07.81.46.19.72

L'atelier de la gourmandise: Adeline Allaire: pâtisseries et petits fous sucrés et salés sur commande 06.84.06.73.73

Vente de thé et de miel DEBRAUWER Romain et FEUTRY Quentin 06.48.91.50.87

Color'Hair Carole Hubinet: coiffeuse à domicile 06.16.44.85.93

POSPIESZYNSKI Sandrine: sophrologue: 06.76.74.46.11

POSPIESZYNSKI Marc: magnétiseur: 03.27.56.53.60

Martins Valentin entreprise du bâtiment 06.87.52.58.37

Les jardins de Traverse Lola CROWET 25 Grand Chemin 59219 Floyon 07.86.70.78.42

André LAHAYE: tout pour la menuiserie 06.07.19.23.14

Thomas LELEU: pédicure-podologue 06.75.73.01.94

P'tit Lutin: créations textiles et cosplayeuse 04.97.42.44.65

ALLAIRE Tristan: aménagement intérieur, pose de cuisine, fenêtre, dressing 06.08.13.61.01

**Santé**

**Au cabinet médical – 68 rue Jean Fostier**

**Médecins**

**Docteur Patrice AUDENAERT**

03.27.59.33.33

LUNDI DE 16h30 à 20h00-Mardi de 8h30 à 11h30-Jeudi de 8h00 à 11h30-Vendredi de 16h30 à 20h00

**Docteur Isabelle SYTY**

Sur RDV 03.27.57.06.06

Lundi-Mercredi-Jeudi-Vendredi de 8h10 à 11h15 et de 14h00 à 19h00

Mardi de 8h10 à 11h30 l'après-midi: Visites

Samedi: Visites

**Docteur Elodie TUTIN**

Sur RDV 03.27.57.06.06 et Doctolib

Lundi et vendredi de 9h10 à 19h30 (visites entre midi)

Mardi et jeudi de 9h00 à 17h30 (visites Mardi matin et jeudi après-midi)

Mercredi de 9h00 à 12h00

**Orthophoniste**

**Adeline BUSSCHAERT – sur RDV 06.15.92.85.86**

Psychologue

**Céline CRAMPON LEFEVRE – sur RDV 06.36.11.28.32 et Doctolib**

**Sage-femmes**

**Laura VALLEE BILLARD – sur RDV 06.70.63.63.41 et Doctolib**

**Hélène PAMART – sur RDV 06.27.20.99.40 et Doctolib**

**Ostéopathes**

**Valentine MOTTE – sur RDV 07.87.10.54.52 et Doctolib**

**Nathan DEGAEY – sur RDV 06.40.32.27.52 et Doctolib**

**Psychomotricienne**

**Hélène DUQUENOY – sur RDV 06.86.84.00.38**

**Infirmiers libéraux**

**Freddy GROUSELLE 06.76.10.75.90**

**Ludovic PIETTON 06.79.46.33.54**

**Françoise PREVOST 06.73.28.85.00**

**Laure GEOFFROY 06.46.68.45.51 ou 03.27.59.22.66**

**Sophrologue**

**Sophie POTIER – sur RDV 07.81.99.59.14**

**Pharmacie DELSAUT**

Le lundi-mardi-mercredi-jeudi –vendredi de 8h30 à 12h00/ de 14h00 à 19h00

Et le samedi de 8h30 à 12h30

03.27.59.25.25 – 70 rue Jean Fostier

**SANTE LA PAIREE**

**Kinésithérapeutes**

**Sarah DELATTRE NOYON – Gaëlle TERRONNES MUNOZ**

Sur RDV 07.67.29.03.83

**Sophrologue (indépendante)**

**Cécile SPORTA 31 Cantraine Etroeungt en cabinet ou à domicile**

Sur RDV 06.05.12.03.12

# Les aides

## AMF-AD

Nous sommes engagés dans le domaine de l'aide à la personne depuis 1945.

Notre vocation : accompagnement humain et réconfort au quotidien grâce à un personnel qualifié, 7j/7 de jour et en garde de nuit.

Nous travaillons en étroite collaboration avec le Conseil Départemental, les caisses de retraites principales (Carsat, RSI, CNRACL, MGEN, MSA, CAVIMAC,...) et complémentaires (AGIRC, ARRCO, IRCANTEC,...) également la Maison Départementale des Handicapés, l'Union Nationale des Aveugles et des Déficients Visuels, les Mutuelles, la CPAM.

Nous sommes présents sur les territoires de l'Avesnois, du Cambrésis et du Valenciennois.

## Nos actions

Tous travaux ménagers, aide aux courses et à la préparation des repas

Aide à la personne (toilette, change, transfert)

Aide au retour d'hospitalisation

Aide à la personne handicapée

Aide à l'accompagnement extérieur (agrée dispositif sortir plus)

Agrée aide au financement personnes déficientes visuelles (agrée convention UNADEV)

## Le CLIC

Il vous informe sur l'ensemble des dispositifs en faveur des personnes âgées : accès aux droits, aides et prestations, mais également services de soutien à domicile, offres de soins, aux loisirs et aux structures d'accueil.

Il évalue vos besoins et élabore avec vous un plan d'aide personnalisé en conséquence.

Il vous oriente ensuite vers les organismes adaptés à vos besoins et peut vous aider à constituer vos dossiers de prise en charge :

aide ménagère,

**Allocation personnalisée d'autonomie (APA),**

aide sociale à l'hébergement et allocation de solidarité pour les personnes âgées (ASPA).

Les équipes médico-sociales des CLIC élaborent également un plan d'aide à l'autonomie dont elles assurent la mise en œuvre et le suivi, sur la base d'une évaluation dans votre lieu de vie. Rayonnant sur le pays **Sambre-Avesnois-Thiérache**,

# Les aides

## L'ADAR

C'est une association d'**Aide à Domicile en Activités Regroupées** au service :

- o des personnes âgées
  - o des personnes en situation de handicap
- des familles et de la petite enfance

**Notre cœur de métier :**

- **Maintenir les personnes âgées**, les personnes handicapées à domicile.
- **Favoriser les liens familiaux** à domicile.
- **Répondre aux besoins** quotidiens des personnes.
- **Renforcer la cohésion** de la cellule familiale et l'intégration citoyenne.

**Travailler en partenariat** avec les services partageant les mêmes objectifs.

**Nous proposons des services adaptés à vos besoins :**

- Services à la Personne
- Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile
- Service de Soins Infirmiers à Domicile
- Service Polyvalent d'Aide et de Soins à Domicile
- Service d'accompagnement aux familles
- Garde d'enfants à domicile : Nounou'Dom
- Prestations de jardinage et de petits bricolages

# Listes électorales

## Comment s'inscrire sur les listes électorales?

Vous devez fournir les documents suivants:

- . une pièce d'identité
- . Un justificatif de domicile
- . Formulaire cerfa n°12669\*01 de demande d'inscription (disponible en mairie)

# Le recensement militaire

Tout Français doit spontanément se faire recenser auprès de sa mairie (ou du consulat s'il habite à l'étranger). Cette formalité est obligatoire pour pouvoir se présenter aux concours et examens publics.

## Qui est concerné ?

Tout jeune Français ayant atteint l'âge de 16 ans.

## Où se faire recenser ?

La démarche s'effectue en se rendant :

À la mairie du domicile, si le jeune habite en France,

Au consulat ou à l'ambassade de France, si le jeune réside à l'étranger.

## Qui doit faire la démarche ?

Si le jeune est mineur, il peut faire la démarche seul ou se faire représenter par l'un de ses parents,

Si le jeune est majeur, il doit faire la démarche seul.

## Que faut-il déclarer ?

Lors du recensement, il convient de faire une déclaration sur laquelle sont indiquées les informations suivantes :

le nom (nom de famille et éventuellement nom d'usage), les prénoms, la date et le lieu de naissance du jeune concerné, ainsi que les mêmes éléments concernant ses parents,

l'adresse de son domicile,

sa situation familiale, scolaire, universitaire ou professionnelle.

## Quelles pièces fournir ?

Une pièce d'identité justifiant de la nationalité française (carte nationale d'identité ou passeport, par exemple) un livret de famille à jour.

Il n'est pas nécessaire de fournir un justificatif de domicile.

## Quand se faire recenser ?

### Délais

Les jeunes Français de naissance doivent se faire recenser entre le jour de leurs 16 ans et le dernier jour du 3ème mois qui suit celui de l'anniversaire.

Les jeunes devenus Français entre 16 et 25 ans doivent se faire recenser dans le mois qui suit la date d'acquisition de la nationalité française.

Les jeunes qui auraient pu répudier ou décliner la nationalité française, mais qui ne l'ont pas fait, doivent se faire recenser dans le mois qui suit leurs 19 ans.



## Octobre Rose : le cancer du sein, parlons-en !

**Octobre rose** est le mois d'information et de sensibilisation au dépistage du cancer du sein.

Une femme sur huit développe un cancer du sein au cours de sa vie. Détecté tôt, il guérit dans 90% des cas.

### Un dépistage réalisé à temps peut sauver la vie !

Simple et 100% remboursé par l'assurance maladie, il a pour objectif de diminuer le nombre de décès lié à cette maladie. Il concerne toutes les femmes entre 50 et 74 ans, sans symptômes et n'ayant pas de facteurs de risque particuliers de cancer du sein, autre que leur âge.

Si vous avez entre 50 et 74 ans, tous les 2 ans, vous recevez un courrier d'invitation pour effectuer une mammographie de dépistage.

Par ailleurs, toute au long de la vie, dès 25 ans, un suivi gynécologique avec une palpation par un professionnel de santé est recommandé une fois par an.

**Pour en savoir plus** sur le cancer du sein, son traitement et le dépistage, suivez ce lien :

[www.ameli.fr/hainaut/assure/sante/themes/cancer-sein](http://www.ameli.fr/hainaut/assure/sante/themes/cancer-sein)

**Les évènements** pour participer à ce grand mouvement de sensibilisation sont multiples : courses caritatives, ateliers et conférences. Vous pouvez également obtenir dans l'un des accueils de l'Assurance Maladie un ruban rose pour soutenir cette cause.

Je m'informe durant Octobre Rose mais j'y pense toute l'année !

### METTEZ VOS INFORMATIONS À JOUR EN QUELQUES CLICS

Vous avez déménagé ? Changé de nom, de numéro de téléphone ou de banque ?  
Vous souhaitez régler rapidement vos démarches administratives ?



**Gagnez du temps avec votre compte ameli** : dans la rubrique « Mes informations », mettez à jour vos coordonnées en quelques clics, pour être bien remboursé de vos frais de santé.

Vous n'avez pas encore de compte ameli ? **Créez-le dès maintenant** sur [ameli.fr](http://ameli.fr) ! Cliquez sur **Compte ameli**, puis sur **Je crée mon compte** et laissez-vous guider.

Vous pouvez aussi télécharger l'application ameli, l'Assurance Maladie



Flashez le QR code pour accéder à ameli.fr

## Le programme France services

L'ambition des Frances Services

Adéquation de la présence humaine et des outils numériques Proximité et Gratuité

Rapprocher les usagers des milieux ruraux des services publics

Renforcer l'accès aux services

Une France Services à moins de 30 minutes de chez vous

### **En quelques mots :**

France Services c'est la possibilité, en un seul lieu d'être accueilli par un agent, d'obtenir des informations et d'effectuer des démarches administratives relevant de plusieurs administrations et organismes publics.

☞ 9 opérateurs nationaux

C'est aussi la proposition d'un accès libre et gratuit à des outils numériques (ordinateur, tablette, photocopieuse, scanner, imprimante, accès internet...)

### **A SAVOIR**

Les agents de France Services n'accordent pas d'aides financières, n'ont pas d'accès spécifiques aux dossiers et ne gardent aucune information concernant l'utilisateur.

### **Une équipe au service des usagers :**

3 agents et un conseiller numérique

24h d'ouverture hebdomadaire

Présence de 2 agents

Formation continue des agents (9 opérateurs)

1 plateforme France services dédiée aux statistiques

1 communauté France Services permettant d'échanger entre agents de différentes FS

1 système de mandat

Des référents « back office » permettant un contact direct par téléphone ou par mail

### L'offre de service

### **Pour tous les opérateurs :**

Information de premier niveau sur les droits et démarches

Orientation vers les partenaires locaux et nationaux

Contact de l'opérateur ou du partenaire en cas de situation complexe

Facilitation de la mise en relation et la prise de rendez-vous

Mise à la disposition de documentations et des campagnes d'informations

Accompagnement et vérification de la complétude et de l'exactitude des dossiers

Créer un compte/se connecter/mettre à jour ses informations

## Des ateliers d'initiation informatique gratuits :

Prendre en main un équipement informatique

Naviguer sur internet

Envoyer/recevoir/gérer ses courriels

Installer et utiliser des applications utiles sur son smartphone

Créer et gérer ses contenus numériques

Connaître l'environnement et le vocabulaire numérique

Apprendre les bases du traitement de texte

☞ Pour débutants avec ou sans matériel

☞ Solre-le-Château/Boulogne-sur-Helpe/Etroeungt/Felleries/Flaumont-Waudrechies/  
autres communes possibles

## Formation, emploi et retraite

Préparer sa retraite : [Lassuranceretraite.fr](http://Lassuranceretraite.fr) (organiser son départ à la retraite, estimer le montant de sa retraite, demander sa retraite, consulter ses paiements)

Prestations : [Caf.fr](http://Caf.fr) (RAS, prime d'activité, Revenu de solidarité)

Chercher un emploi : [Pole-emploi.fr](http://Pole-emploi.fr) (s'inscrire/se réinscrire, simuler une allocation, aide à la création d'un CV,...)

Chercher un emploi : [Moncompteformation.gouv.fr](http://Moncompteformation.gouv.fr) (consulter ses droits, s'informer sur une formation)

Affilié à la MSA : [Nord-pasdecalsais.msa.fr](http://Nord-pasdecalsais.msa.fr) (application « Ma MSA et Moi », permanence uniquement le jeudi et vendredi uniquement sur RDV 03 2000 2000)

## Prévention et santé

Assuré social : [Ameli.fr](http://Ameli.fr) (accès aux droits et aux soins, carte vitale, carte européenne...)

Prévention santé : [Solidarités-santé.gouv.fr](http://Solidarités-santé.gouv.fr) (addictions, risques de la vie courante, santé au travail,...)

Situation de handicap : [Mdph.lenord.fr](http://Mdph.lenord.fr) et [service-public.fr](http://service-public.fr) (demande de prestations : AAH, AEH, RQTH, CMI, ...)

Cabinet médical uniquement sur RDV 03 44 221 10 88 (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30) ou Doctolib

## Famille et état civil

Perte d'un proche : [ameli.fr](http://ameli.fr)/[caf.fr](http://caf.fr) (aides et allocations, pension de réversion,...)

Papiers d'identité : [ants.gouv.fr](http://ants.gouv.fr) (carte d'identité, passeport,...)

Naissance et enfants : [ameli.fr](http://ameli.fr)/[caf.fr](http://caf.fr) (allocations familiales, PAJE, ARS, congé maternité/paternité, ...)

Acte d'état civil : Mairies (acte de naissance, mariage, décès,...)

## Justice

Service-public.fr (demande d'extrait de casier judiciaire, aide juridictionnelle,...)

☞ Prochainement, mise en place de permanences Avocats du Barreau d'Avesnes/Help :  
France Services (03 27 36 56 22)

☞ Conciliateur de justice uniquement sur RDV : 3CA (03 27 56 11 80) et France Services (03 27 36 56 22)

## Budget

Impôts.gouv.fr : déclaration et correction, gestion PAS, paiement des impôts,...

Amendes.gouv.fr : paiement des amendes, factures locales,...

## Logement

Aides personnalisées au logement

Prime Rénov'

Adaptation du logement des seniors ou de personnes en perte d'autonomie,...

☞ Permanences uniquement sur RDV le vendredi : 3CA ou France Services

## Service postal

Faire suivre son courrier en cas de déménagement

Accéder aux différents services du site internet,...

## Mobilité

Agence nationale des titres sécurisés (permis de conduire, certificat d'immatriculation, consulter solde des points permis de conduire, inscription examen permis de conduire, inscription examen code de la route,...)

### Informations pratiques

## Les horaires

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
	9h00-12h00		9h00-12h00	9h00-12h00
13h30-16h30	13h30-16h30	13h30-16h30	13h30-16h30	13h30-16h30

## Adresse et contact

France SERVICES CŒUR AVESNOIS

Pôle tertiaire intercommunal

43, rue Cambrésienne

59440 Avesnes/Help (adresse provisoire)

03 27 36 56 22

[franceservices@coeur-avesnois.fr](mailto:franceservices@coeur-avesnois.fr)

## Nouvelle carte

### La pause gauloise

Le dimanche soir sur la place de la marie

#### Base Crème

	Petite	Grande
<b>L'Alsacienne</b> Mozzarella, Lard, Oignon,	7€	9€
<b>La Marvillaise</b> Mozzarella, Maroilles, Poivre	8€	10€
<b>La Bretonne</b> Mozzarella, Moutarde, Pomme de terre, Andouille	8€	10€
<b>La Berrichonne</b> Mozzarella, Chèvre, Miel, Noix, Salade Crème Balsamique	8€	10€
<b>La Bressanne</b> Mozzarella, Poulet à la crème de curry, Pomme de terre, Oignon	9€	11€
<b>La Savoyarde</b> Mozzarella, Lard, Pomme de terre, Reblochon, Oignon	9€	11€
<b>La Thiersienne</b> Mozzarella, Lard, Pomme de terre, Maroilles, Oignons	9€	11€
<b>La Locale</b> Mozzarella, Fromage de Chèvre, Maroilles, Tomme de Thierache	9€	11€
<b>La Nantaise</b> Mozzarella, Poireau, Saumon	10€	12€

Vous hésitez ?  
Prenez la pizza  
50/50



#### Base Tomate

	Petite	Grande
<b>La Végétarienne</b> Mozzarella, Tomate, Poivron, Oignon, Champignons, Crème Balsamique	7€	9€
<b>La Parisienne</b> Mozzarella, Jambon, Champignons	7€	9€
<b>La Vendéenne</b> Mozzarella, Jambon cru, Tomate, Salade, Crème Balsamique, Noix	8€	10€
<b>La Gauloise</b> Cheddar, Jambon, Bière, Moutarde, Celeri	9€	11€
<b>La Provençale</b> Mozzarella, Anchois, Poivron, Oignon, Olive	9€	11€
<b>L'Espagnole</b> Mozzarella, Champignons, Poivron, Tomates, Chorizo	10€	12€
<b>La Périgourdine</b> Mozzarella, Gésier, Tomate, Pomme de terre, Crème Balsamique	10€	12€
<b>La Gourmande</b> Mozzarella, Lard, Jambon, Andouille, Châtaignes	12€	14€
<b>L'Américaine</b> Mozzarella, Viande hachée, Cheddar, Cornichons, Oignons frits, Sauce Burger	12€	14€

«Le Meilleur moyen de résister à la Tentation c'est d'y céder...»





## Que faire en cas de fortes pluies, ou d'inondations ?



À la sortie de cet été caniculaire, on a du mal à l'imaginer, mais l'automne ou l'hiver peuvent être très pluvieux, et c'est tant mieux pour la nature !

Quand les pluies surviennent abondamment, sur une courte période, c'est souvent synonyme d'inondations. Notre territoire est fréquemment touché par ce type d'intempéries.

### Que faire en cas de fortes pluies et d'inondations ?

#### Les bons réflexes à adopter.

- Tout d'abord, je me tiens informé de l'évolution de la situation, via les médias locaux (radio). Je respecte les consignes des secours et/ou de la mairie.
- Je me soucie des personnes vulnérables et isolées, notamment de mes voisins. Je communique avec eux en privilégiant les SMS, pour laisser les lignes téléphoniques accessibles aux secours.
- Je prépare un sac d'urgence, pour être prêt à quitter mon domicile, si les secours ou la mairie me le demande.
- Je reste, ou j'entre à l'intérieur d'un bâtiment. Je monte en hauteur, à l'étage si cela est possible.
- Je reporte tous mes déplacements, que ce soit à pied ou en voiture.
- Je coupe les réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage sans me mettre en danger.
- Je conserve une copie, en lieu sûr, de mon contrat d'assurance et des documents essentiels.



Le Parc naturel régional de l'Avesnois – cour de l'abbaye 59550 Maroilles.  
 Tel : 03 27 14 90 80 - [contact@parc-naturel-avesnois.fr](mailto:contact@parc-naturel-avesnois.fr)  
 Vous souhaitez en savoir plus sur les actions et missions du Parc :  
[www.parc-naturel-avesnois.fr](http://www.parc-naturel-avesnois.fr)  
 Illustrations ©PNRA

#### Plus d'informations sur :

<https://www.ecologie.gouv.fr/pluie-et-inondation>

[https://mobile.interieur.gouv.fr/content/download/68851/501548/file/PFMS\\_jeprotegemafamille.pdf](https://mobile.interieur.gouv.fr/content/download/68851/501548/file/PFMS_jeprotegemafamille.pdf)

# Informations diverses

## HORAIRES MAIRIE

**Les lundis et vendredis de 8h30 à 12h00**

**Les mardis et jeudis de 8h30 à 12h00 et de 12h30 à 17h30**

**RAPPEL:** la secrétaire de mairie est présente les lundis et vendredis après-midi mais elle s'occupe de travaux qu'elle ne peut effectuer en recevant du public. De ce fait, la mairie est fermée au public.

**La mairie sera fermée aux dates suivantes:**

Les 20 et 21 février 2023

Du 17 au 21 avril 2023

Le 19 mai 2023

Nous vous remercions de respecter ces horaires.

**La mairie a changé d'adresse mail:**

**mairie@floyon.fr**

**SITE INTERNET**

**<https://mairiefloyon.fr/>**

PERMANENCE DU MAIRE

sur rendez-vous



FLOYON (Nord). — La Maisie.



## Photos d'archive

# Cueillons la nature

## Le 23 septembre 2022



# Nettoyons la nature

## Le 30 septembre 2022



# Repas dansant organisé par le Club Sourire

9 octobre 2022



# Halloween aux écoles et tour du village avec l'APEF



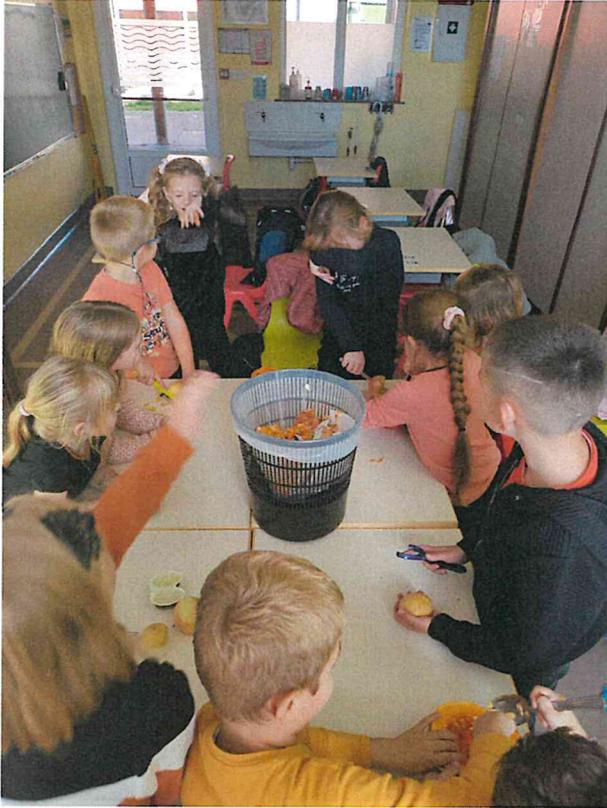
# Compote, soupe et citrouilles

Ecole de Floyon



# Compote, soupe et citrouilles

Ecole de Floyon



# Concert organisé par l'association Le Jeune Avesnois

Le 5 novembre 2022



# Messe de la Sainte Cécile et des Associations



# Découverte des instruments de musique

## À l'école

### Le 8 novembre 2022



Quatre musiciens sont venus présenter les instruments  
aux enfants de l'école.

Pour ceux qui seraient intéressés pour des cours de  
solfège et d'instruments, contactez

Monsieur BLAMPAIN Joël au 07.78.25.41.61

# Défilé du 11 novembre



# Visite de l'atelier « jus de pommes » chez Mr Roger ROUSSEAUX



# Intervention de la 3CA pour le respect du tri sélectif aux écoles



## Décorations des sapins par les enfants des écoles



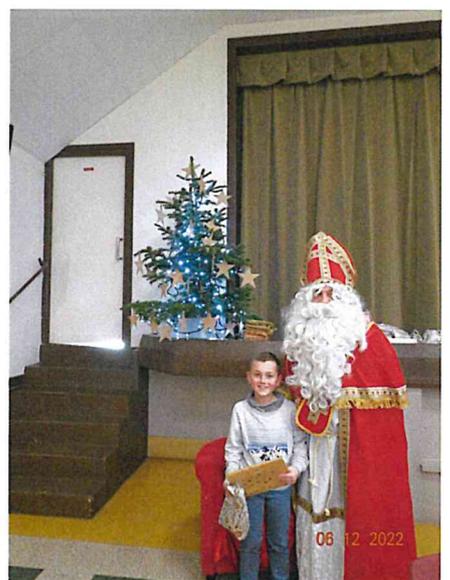
Décorations du kiosque sur la place de la mairie par l'APEF



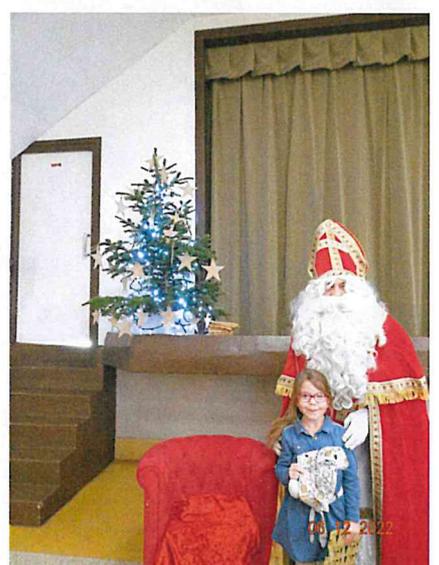
Décorations du sapin sur la place de la mairie par Carole et Denis



# Saint Nicolas aux écoles



# Saint Nicolas aux écoles



# Saint Nicolas aux écoles



# Saint Nicolas aux écoles



# Saint Nicolas aux écoles



# Saint Nicolas aux écoles



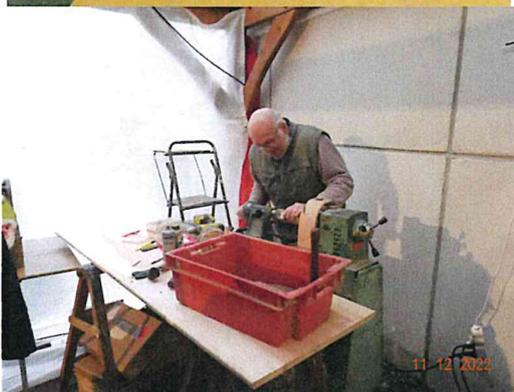
# Saint Nicolas aux écoles



# Marché de Noël au profit du CCAS



# Marché de Noël au profit du CCAS



# Marché de Noël au profit du CCAS



# Le goûter des aînés organisé par le Club Sourire



# Réunion du conseil municipal

## Réunion du 25 novembre 2022:

### **2022-054 : Acceptation de la démission de Mr DA SILVA Daniel, membre bénévole au CCAS**

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, la démission de Mr DA SILVA Daniel.

### **2022-055 : Conseil d'Administration du C.A.A.S. : désignation d'un nouveau membre en remplacement de Monsieur DA SILVA Daniel, démissionnaire du Conseil d'administration**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et après un vote public à l'unanimité,

- désigne Madame DEJARDIN Séverine pour siéger au Conseil d'Administration du C.C.A.S. en remplacement de Monsieur DA SILVA Daniel.

### **2022-056 : Acceptation de la démission de Mme MONTAY Aurélie, membre bénévole au CCAS**

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, la démission de Mme MONTAY Aurélie.

### **2022-057 : Conseil d'Administration du C.A.A.S. : désignation d'un nouveau membre en remplacement de Madame MONTAY Aurélie, démissionnaire du Conseil d'administration**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et après un vote public à l'unanimité,

- désigne Madame BOUTILLIER Cécile pour siéger au Conseil d'Administration du C.C.A.S. en remplacement de Madame MONTAY Aurélie.

### **2022-058 : subvention exceptionnelle à l'association Société de chasse de Floyon**

Le Conseil municipal, DECIDE, à 7 voix pour, 5 voix contre et une abstention, d'accorder une subvention exceptionnelle à l'association de chasse de Floyon d'un montant de 300€ (trois cent euros).

### **2022-059 : acceptation d'une demande de prêt officielle des œuvres de l'Eglise pour une exposition sur Saint Ursmer de Lobbes en avril 2023 par l'évêché de Tournai**

Ayant pris connaissance des documents et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, DECIDE, à une voix pour et douze voix contre, d'accepter la demande de prêt officielle de l'évêché de Tournai et il n'autorise donc pas Madame le Maire à signer la convention.

### **2022-060: Suppression du poste d'agent technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet de 28 heures hebdomadaires**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide la suppression d'un poste d'agent technique 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet de 28 heures.

Autorise Madame le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire.

### **2022-061 : Création d'un poste d'agent technique principal de 2<sup>ème</sup> classe de 29 heures hebdomadaires.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

La création d'un poste permanent d'agent technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à 29 heures à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2022 ;

# Réunion du conseil municipal

## **2022-062 : Décision modificative N°7**

Le conseil municipal,

**Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

Approuve ainsi qu'il suit la décision modificative budgétaire portant sur un virement de crédit comme décrit ci-après :

Section	Imputation	D/R	MONTANT AVANT	MONTANT DM	MONTANT APRES
F	022	D	16 307.11€	400.00€	15 907.11€
F	165	R	0.00€	400.00€	400.00 €

## **2022-063 : Passage du rallye de Fourmies en Avesnois 2023**

Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré ; le Conseil Municipal

DECIDE, à l'unanimité, de ne plus accepter le passage du rallye de Fourmies en avesnois sur la commune de Floyon en 2023.

## **2022-064 : Personnel - Mise à jour du tableau des effectifs à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2022**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité:

Adopte le tableau des effectifs, tel que présenté ci-après et arrêté à la date du 01/12/2022 :

Cadres d'emplois et grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire	Observations
<b>Cadre d'emplois des adjoints administratifs</b>		
- adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1 poste à 35h00	
<b>Cadre d'emplois des adjoints techniques</b>		
- adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1 poste à 35h00	
- adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1 poste à 29h00	
<b>Cadre d'emplois des ATSEM</b>		
- ATSEM principal de 2 <sup>ème</sup> Classe	1 poste à 30h00	
<b>Cadre d'emplois des agents en contrat</b>		
agent technique	1 poste à 17h00	
Agent d'animation	1 poste à 13h00	
Agent technique	1 poste à 6h00	Accroissement temporaire d'activité

# Réunion du conseil municipal

## **2022-065 : Désignation Membres au CCAS**

Madame la Maire, présidente du CCAS explique que suite aux deux démissions et à l'acceptation de deux nouveaux membres au CCAS, il convient de reprendre une délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne :

- GEBHARDT Évelyne, Présidente du CCAS
- HEDON Hubert
- HEBERT Arnaud
- COLMONT David
- DEVOUGE Yolande
- HUBINET Carole
- GUILLE Catherine
- PALADE Stéphane
- POSPIESZYNSKI Sandrine

Pour siéger en qualité de représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.).

- DEJARDIN Séverine
- LENCLUD Cathy
- PALADE Delphine
- TITRE Louisa
- CROISY Jean-Claude
- LIEZ Sylvie
- BOUTILLIER Cécile
- HABBOUCHE Louisa

Pour siéger en qualité de membres extérieurs au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.).

## **Informations et questions diverses :**

Madame le Maire informe les conseillers que les parterres devant le mairie sont envahis de mauvaises herbes et qu'il aurait fallu mettre des bâches pour éviter que cela arrive. Le 1<sup>er</sup> adjoint explique qu'il y avait trop de coupes à faire.

Le miroir aux Réteaux a été mis par l'agent technique et Jean-Claude Croisy car Mr Roger ROUSSEAUX ne voulait pas en prendre la responsabilité et n'était pas d'accord pour le mettre

Un conseiller demande à ce qu'un courrier soit fait à Monsieur Lacomblez Dimitri pour tailler les haies route de Beaurepaire en précisant que cela est urgent car il n'y a aucune visibilité quand on sort des propriétés adjacentes.

Madame le Maire demande où en est sa demande concernant la bâche au terrain de foot, le 1<sup>er</sup> adjoint lui répond que c'est en cours.

Madame le Maire informe les conseillers que deux panneaux ont été cassés grand chemin par la société de broyage des accotements mais que cette dernière a commandé de nouveaux panneaux pour ainsi les remplacer.

Un conseiller informe Madame le Maire qu'en haut de la rue Gromesse, le panneau interdiction à certains véhicules (quads, motos, ...) est penché et qu'il faudrait le changer car il va se casser.

Un conseiller propose de se renseigner pour mettre l'éclairage public avec des leds pour faire des économies. Madame le Maire va se renseigner sur les tarifs et les subventions pour le prévoir au budget si ce dernier le permet.

# Réunion du conseil municipal

Madame le Maire rappelle à Monsieur PALADE Stéphane qu'il doit faire 10 000.00€ de fossés cette année.

Madame le Maire demande à Monsieur PALADE Stéphane de faire les fossés chez son fils au 6 route de Boulogne car ce dernier doit poser des drains et ne veut pas que cela soit fait par l'agent technique.

Madame le Maire informe les conseillers que la subvention de la région pour la toiture de l'Eglise a été acceptée pour un montant de 58 353.66€

Madame le Maire informe les conseillers que l'ouverture des plis concernant le projet de réfection de la toiture de l'Eglise ont été ouverts en présence de l'architecte et des membres de la commission d'appel d'offres et que les attributions suivantes ont été faites :

Lot N°1 Lorban

Lot N°2 SRMH

Lot N°3 Mr Folatre

Madame le Maire explique aux conseillers qu'elle a demandé un devis pour mettre deux frigos à la salle des fêtes et 4 bacs gastro et leurs couvercles, pour un montant de 3 847.92€ TTC. Les conseillers sont tous d'accord pour prévoir cet achat au budget primitif 2023.

Madame le Maire informe les conseillers avoir signé l'acte d'achat de la maison rue Constant Tordeux cette semaine. Elle explique qu'il faut maintenant choisir un promoteur et essaie d'en trouver d'autres que Proteram pour pouvoir comparer sans se précipiter.

Elle va essayer de voir avec le voisin pour démonter le transformateur EDF sur sa parcelle car cela n'est pas esthétique et lui demander si contre le démontage aux frais de la commune, cette dernière pourrait récupérer la parcelle sur laquelle le transformateur a été posé à l'époque.

Il aura à transmettre un permis de démolir à la 3CA (par nos soins) et on verra avec le Notaire pour la partie administrative de changement de propriétaire de cette parcelle s'il est d'accord.

Un conseiller demande si, suite à l'accident mortel au Grand chemin le 11 novembre, il ne sera pas judicieux de mettre cette partie de la route à 50km/h. Madame le Maire dit que l'accident n'a pas été provoqué à cause de la signalisation et n'est pas d'accord avec cette demande.

# CCAS - GUIDE DES AIDES SOCIALES

Les bons d'achat alimentaire

**Finalités :**

Les bons d'achat alimentaire visent à l'autonomie de la personne et à l'amélioration d'une situation passagère difficile.

**Public :**

Les demandeurs doivent remplir l'ensemble des conditions d'éligibilité.

**Procédure d'instruction :**

Les demandeurs doivent se rendre au CCAS avec l'ensemble des pièces justificatives. Les demandes sont instruites immédiatement.

**Conditions d'attribution :**

Après calcul de la moyenne économique, il faut avoir un reste à vivre inférieur à 6€ par jour et par personne.

La demande est traitée par le Président du CCAS et si un accord est décidé, les bons d'achat alimentaire sont attribués d'après le barème suivant :

Nombre de personnes résidant dans le foyer	Montant attribué en euros
1	20€
2	25€
3	30€
4	35€
5	40€
6 et plus	45€

Le Président du CCAS se rendra à carrefour Fourmies pour avoir le bon d'achat alimentaire qu'elle remettra au bénéficiaire dans les 24 heures.

**Périodicité**

Deux aides sont possibles dans l'année civile (sauf cas exceptionnels décidé en Conseil d'Administration).

L'enterrement pour personnes démunies de ressources et de famille (indigent)

**Finalités :**

Assurer les obsèques d'une personne dépourvue de ressources (sans revenu ou minima social) et sans famille, isolée.

**Public :**

Le bénéficiaire doit avoir son domicile à Floyon ou être décédé à Floyon. Il est obligatoire de pouvoir justifier d'un rejet au capital décès de la CPAM. La personne doit être décédée mais pas enterrée.

**Procédure d'instruction :**

Les demandes sont instruites immédiatement.

**Conditions d'attribution :**

L'accord est du seul ressort du Président. En cas d'absence de la Présidente, à défaut, du Conseil d'Administration.

# CCAS - GUIDE DES AIDES SOCIALES

## Colis de Noël

Les colis de Noël visent en une marque de sympathie envers les plus âgés de la commune, et sont une aide ponctuelle pour les bénéficiaires du RSA.

### **Public :**

Les personnes âgées de plus de 65 ans sans condition de ressources.

Les bénéficiaires du RSA qui doivent remplir l'ensemble des conditions d'éligibilité et fournir un justificatif qui prouve qu'ils ont une attribution de RSA.

### **Procédure :**

Les bénéficiaires du RSA doivent se rendre au CCAS avec l'ensemble des pièces justificatives entre le 15 septembre et le 10 décembre de l'année en cours. Les demandes sont instruites immédiatement.

### **Conditions d'attribution :**

Les bénéficiaires du RSA doivent remplir toutes les conditions d'éligibilité et pouvoir justifier qu'ils sont allocataires du RSA.

### **Périodicité :**

Tous les ans à la période de Noël.

## Tickets « piscine »

### **Finalités :**

Offrir aux enfants la possibilité d'aller à la piscine.

### **Public :**

Des tickets de piscine seront donnés aux enfants résidant sur la commune de Floyon et ayant moins de 16 ans pour la piscine de Fourmies.

### **Procédure :**

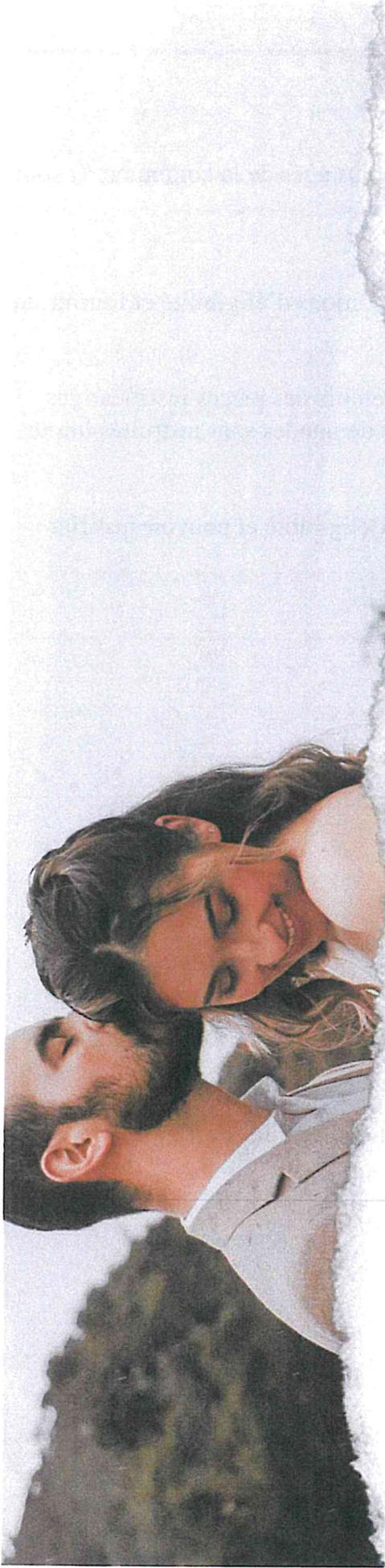
Les parents devront se rendre au CCAS muni d'un justificatif de domicile, de leur livret de famille, d'une photographie et de la pièce d'identité de l'enfant.

### **Conditions d'attribution :**

Être résidant sur la commune de Floyon depuis plus de 6 mois et avoir moins de 16 ans.

### **Périodicité :**

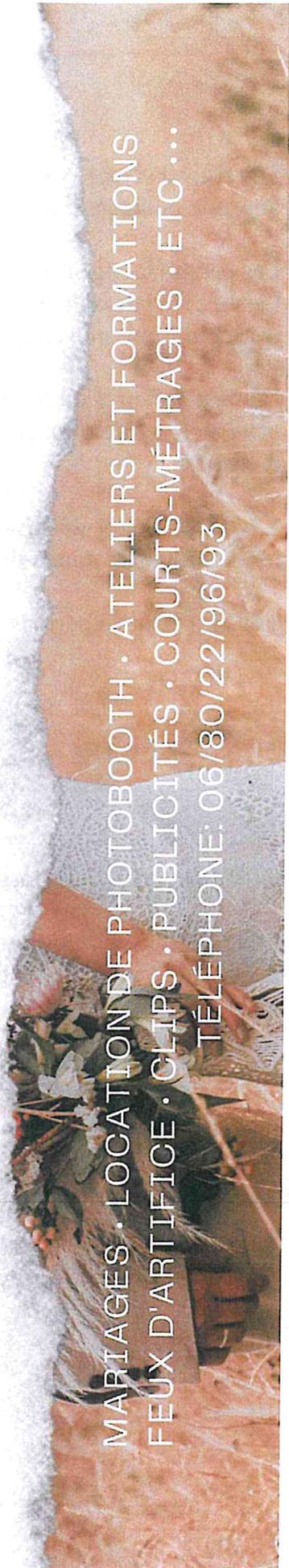
8 tickets par an et par enfant seront attribués.



*Greggyproduction.com*

PHOTOGRAPHE-VIDÉASTE-TÉLÉPILOTE DE DRONE

MARIAGES · LOCATION DE PHOTOBOOTH · ATELIERS ET FORMATIONS  
FEUX D'ARTIFICE · CLIPS · PUBLICITÉS · COURTS-MÉTRAGES · ETC ...  
TÉLÉPHONE: 06/80/22/96/93



# Commune de Floyon



**Evelyne GEBHARDT,  
Maire de Floyon,  
Les Adjointes,  
Le Conseil Municipal,**

**Vous invitent à assister à la**

## **CÉRÉMONIE DES VOEUX**



**Le vendredi 27 janvier 2023  
A 20 heures à la Salle des Fêtes de  
Floyon**

**Mairie de Floyon 2 Place de la Mairie 59219 Floyon Tél. : 03 27 59 24 55**

◀ venir...Ça se passera à Floyon le...▶

**Janvier 2023**

Le 27 janvier à 20h00: cérémonie des vœux à la salle des fêtes

**Avril 2023**

Le 23 avril: repas dansant du Club Sourire

**mai 2023:**

Le 20 mai : concert de Printemps

Le 27 ET le 29 mai : loto organisé par le Club Sourire

SOUS RESERVE DE LA CRISE SANITAIRE